



NOTE D'INFORMATION

Service Enfance Jeunesse

Rentrée scolaire 2018/2019

Cher parents : afin de préparer la prochaine rentrée scolaire dans les meilleures dispositions et de simplifier vos démarches administratives, le Service Enfance Jeunesse met en place un :

Dossier d'Inscription Unique

En effet ce dossier Unique permet d'inscrire votre enfant dans l'ensemble de nos structures :

-Cantine

-Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) : Accueil des enfants le matin et le soir avant et après l'école

-Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Accueil des enfants le mercredi en période scolaire et pendant les vacances

-Ecole Municipale des Sports : découverte multisport pour les enfants de la Grande Section de Maternelle au Cm2 le mercredi Matin et après-midi

-Séjours et stage multi activités : vacances d'automne, d'hiver, de printemps et d'été

Où trouver ce dossier :

-Pour les enfants actuellement scolarisés dans nos écoles : celui-ci sera distribué à chaque enfant et devra nous être retourné avant la fin de l'année scolaire (6 juillet 2018)

-En téléchargement sur le site de la commune :

-format PDF à compléter et à retourner au Guichet Unique en mairie

-format Word à compléter et à retourner par mail, qui sera imprimé par notre service lors de votre venue pour l'inscription définitive.

Pour vous simplifier les inscriptions futures, nous vous invitons à remplir le dossier Word pour vous éviter de le remplir les prochaines années.

Le dossier d'inscription pour **la rentrée scolaire 2018/2019** est à votre disposition ; il est obligatoire pour tout enfant fréquentant au moins un de nos accueils.

Afin de vous être agréable nous vous rappelons les **permanences du Guichet Unique pour les inscriptions du 11 juin au 6 juillet 2018 :**

-lundi et vendredi : 8h30/12h

-mercredi 14h/18h30

-mardi et jeudi : 14h/17h30

Le dossier et la présente note d'information sont également disponibles sur le site de la Ville : www.espira.com

Nous vous demandons de nous transmettre **le dossier complet** (dossier et documents complémentaires) avant le 6 juillet 2018 afin de pouvoir le traiter et vous permettre d'inscrire votre enfant le moment voulu. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté, retardant l'inscription de votre enfant.

Nous vous rappelons qu'un dossier déposé ne vaut pas inscription et que toute inscription à la cantine, aux ALP ou à l'ALSH est effective une fois la prestation réglée : il s'agit d'un paiement par avance. Par ailleurs, l'accueil de votre enfant à la cantine ou aux accueils périscolaires ne sera possible que si vous êtes à jour des paiements précédents.

Infos de rentrée

– Rythmes scolaires :

- **SEMAINE DES 4 JOURS** : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- **Le mercredi : le centre de Loisirs (ALSH) est un accueil à la journée (7h30/18h30), avec possibilité d'inscrire votre enfant à la journée ou à la ½ journée avec ou sans repas.**
- Les inscriptions au centre de loisirs pour les mercredis de la rentrée débuteront 2 semaines avant, soit le lundi 20 août. Cette première période démarre le 5 septembre et jusqu'aux vacances de la Toussaint

Informations complémentaires :

- La rentrée des classes a lieu le lundi 3 septembre 2017
- Le premier jour de la rentrée : il n'y a **pas d'accueil ALP le matin** de 7h30 à 8h30

Fonctionnement du guichet inscriptions

Le guichet concerne les inscriptions de :

- La cantine scolaire
- Les accueils périscolaires : ALP Jean Alio et Les Lauriers Roses
- Le centre de loisirs : ALSH (mercredis et vacances)
- L'Ecole Municipale des Sports
- Les séjours

Contact :

- Par téléphone : 04.68.64.17.53
- Par mail : ecoles.espira@orange.fr

Horaires d'ouverture en période scolaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h				8h30-12h
	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	

Toute inscription (cantine, ALP, centre de loisirs et Ecole Municipale des sports) est effective **une fois que vous avez réglé la prestation** auprès du guichet unique d'inscription : **il s'agit d'un paiement par avance.**

Rappel des modes de paiement acceptés:

- Prélèvement
- Chèques et espèces
- Paiement en ligne (à partir de septembre)

Fonctionnement des ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES (ALP)

Rappel jours et horaires d'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 en élémentaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 en maternelle

Horaires des ALP

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- De 7h30 à 8h20(élémentaire) 8h35(maternelle) (accueil payant) : accueil échelonné des enfants
- De 12h00 à 14h00 (accueil payant) : pause méridienne avec cantine
- De 13h00 à 14h00 (accueil payant) : accueil échelonné sans cantine jusqu'à 13h40
- De 16h30 (élémentaire) 16h45(maternelle) à 17h20(accueil payant) : départ échelonné jusqu'à 17h20
- De 16h30 (élémentaire) 16h45(maternelle) à 17h30(accueil payant) : activités jusqu'à 17h30
- De 17h30 à 18h30 (accueil payant) : départ échelonné jusqu'à 18h30

Pour les tarifs : cf feuille en annexe jointe



En Élémentaire l'accueil se fait le matin et le soir exclusivement à Jean Alio (pas à l'annexe)

Lieux des animations en ALP

Les activités organisées dans le cadre des ALP ont lieu soit dans l'enceinte de l'école, soit à l'extérieur, à proximité des établissements scolaires : jeux de la mairie, tennis, dojo, city stades, etc.

Fonctionnement de l'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H)

Jours et horaires d'ouverture

En période scolaire

chaque mercredi
de 7h30 à 18h30

Pendant les vacances

du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

- Le centre de loisirs est fermé durant la deuxième semaine des vacances de Toussaint, d'hiver et de Pâques, les vacances de Noël et les trois dernières semaines d'août.
- Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la journée, à la ½ journée, avec ou sans repas.

Inscriptions

Le dossier d'inscription du pôle enfance jeunesse est obligatoire pour tout enfant fréquentant l'ALSH. **Toutefois**, si vous avez déjà rempli un dossier d'inscription dans le cadre de l'ALP (cantine, accueil du matin/soir), **vous n'avez pas à remplir un nouveau dossier.**

Les inscriptions sont ouvertes **trois semaines avant chaque période** : les mercredis de vacances à vacances ainsi que les différentes vacances scolaires. Attention, **il n'y a pas de réinscription automatique.** Le nombre de places étant limité, pensez à inscrire votre enfant au plus vite.

TOUTE INSCRIPTION EST FERME ET DEFINITIVE.

Cas exceptionnel entraînant le remboursement ou le report dans un délai de 3 mois :

- maladie avec certificat médical à l'exception de la 1^{ère} journée d'annulation
- accident avec certificat médical à l'exception de la 1^{ère} journée d'annulation
- décès d'un membre de la famille avec un écrit signé par les parents de l'enfant
- Toute situation entraînant un changement de domicile des enfants ne permettant plus de fréquenter l'accueil de loisirs d'Espira de l'Agly.

Programmes

A chaque période, les programmes d'animation sont disponibles :

- Au Service enfance jeunesse :
 - affichage sur le panneau situé à l'entrée du groupe scolaire
 - sur les portes des salles d'accueil
- Sur le site de la ville : www.espira.com (Rubrique Espira par thèmes, sous rubrique Service enfance jeunesse »)

Lieu des animations en ALSH

Les activités sont organisées soit dans l'enceinte du centre, soit à l'extérieur : jeux de la mairie, tennis, dojo, city stade, stades etc, soit en sortie en dehors d'Espira de l'Agly.



- › **Tout changement en cours d'année** doit OBLIGATOIREMENT être communiqué au Service Enfance Jeunesse : numéro de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant, difficultés de santé, etc.
- › Si la personne qui récupère votre enfant n'est pas marquée sur le dossier d'inscription, il est obligatoire pour les parents de contacter le Service Enfance Jeunesse **et** l'enseignant(e) pour les en informer. La personne qui vient chercher l'enfant doit se munir d'une pièce d'identité.

Contacts

- **Guichet Unique Service Enfance Jeunesse** 04.68.64.17.53 ecoles.espira@orange.fr